Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt - Canton de Cheval-Blanc Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de circulation et de stationnement
COLOR RUN ROSE **A 144/25**

......

Le Maire de la Commune de Maubec

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants:

Vu le Code de la Route;

Vu l'évènement dénommé COLOR RUN ROSE organisé par la commune de Maubec dans le cadre de la recherche contre le cancer du sein consistant en une course festive colorée et solidaire au profit d'octobre rose avec un parcours de 6km et un parcours de 3km se déroulant sur le secteur du vieux Maubec le 01/11/2025 à compter de 15 heures 00 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers ;

ARRETE

Article 1 – Autorisation:

Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation précitée, la circulation sur les axes cités ci-après sera interdite le samedi 01 novembre 2025 à compter de 14 heures 00 jusqu'à 17 heures 00 :

- Chemin du Puits du Grandaou, rue de l'Eglise, Rue des Pompes, La Calade, Chemin de la Combe St Pierre, Chemin du Vieux Oppède. (Voir plan annexé)
- Implantation de la manifestation sur l'aire de loisirs pour le début et fin de parcours.
- Mettre en place un dispositif de sécurisation du site en adéquation avec le plan Vigipirate dont le niveau sur l'ensemble du territoire nationale est « **Vigipirate Urgence Attentat** ».

<u>Article 2</u> – Circulation – Signalisation de chantier :

La circulation sera interdite sur les axes Chemin du Puits du Grandaou, rue de l'Eglise, Rue des Pompes, La Calade, Chemin de la Combe St Pierre, Chemin du Vieux Oppède. Le stationnement sera interdit à hauteur du beffroi du Vieux Maubec. Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers et riverains par la pose de panneau indicateur ainsi que du présent arrêté.

Durant la manifestation, toutes les zones initialement accessibles aux véhicules devront être fermées à la circulation à minima par des barrières de sorte qu'aucun véhicule ne puisse pénétrer au sein du dispositif.

L'accès sera facilité aux ambulances, véhicules de médecin, de police et de gendarmerie et les pompiers.

<u>Article 3</u> – Les prescriptions ci-dessus seront matérialisées sur les lieux par la pose de panneaux réglementaires. La pose de matériels, la signalétique et la pré-signalisation correspondante seront mises en place par le service technique de la commune.

<u>Article 5</u> – Validité et Durée :

Le présent arrêté sera applicable pour la période du 01/11/2025 – 14h00 au 01/11/2025 – 17h00 dès la mise en place de la signalisation.

<u>Article 6</u> – Sanction:

Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

<u>Article 7</u> - Recours :

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, pourra faire l'objet d'un recours soit devant le Tribunal Administratif de Nîmes – 16 av. Feuchères – 30000 NÎMES soit sur le site internet citoyens.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra ellemême être déférée devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois.

Article 8:

Ampliation de cet arrêté, inscrit au Registre des Arrêtés de la Mairie, consultable en Mairie et publié dans les lieux habituels.

Le secrétaire général des services de la commune de Maubec, la gendarmerie de Robion, les services municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Maubec, le 24 octobre 2025

Le Maire, **Frédéric MASSIP**

ANNEXE 1 **A**144/25

Plan de la zone de la manifestation COLOR RUN ROSE



Accès fermés aux véhicules